



# COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

## EDITORIAL

Nous entrons dans la période estivale. En principe, les affaires devraient se calmer un peu. En principe... mais rien n'est moins sûr. D'une part, les salariés restent particulièrement mobilisés et combattifs : la CGT et les salariés de Régional, à l'issue d'une lutte exemplaire, longue et âpre, viennent de faire plier leur direction, ceux d'Aubert et Duval, viennent de refuser une arnaque à l'intéressement. Sur le front juridique, nous décrochons des acquis, avec la requalification de contrats précaires dans l'éducation nationale, avec des condamnations d'employeurs peu respectueux du droit syndical, etc. Mais il nous reste bien des batailles engagées, qui doivent trouver une issue favorable aux salariés.

De toute façon, nous restons présents cet été. Nous serons sur le Tour de France, avec le nouveau camion de l'UD, **nous serons postés le 09 juillet, sur le parcours de l'étape qui va jusqu'à Super-Besse**. L'UD propose à toutes et tous de se joindre à ce rendez-vous qui sera populaire, convivial et festif. Le lendemain, l'UL d'Issoire assurera la présence de la Cgt au départ de l'étape.

Il va falloir aussi être vigilants, gare aux mauvais coups pendant l'été ! Qu'il s'agisse des droits des salariés ou bien de ceux des citoyens en général, dans l'atmosphère nauséabonde qui règne en prélude aux prochaines échéances électorales, il faut s'attendre à tout.

Nous veillerons donc. Déjà, le rappel à la loi signifié à deux militantes de RESF, pour un rassemblement déclaré trop tard, a suscité une vague de réprobation et de rendez-vous unitaires. Ce mouvement se poursuit par la signature commune d'une lettre ouverte au procureur. Il n'est pas question de laisser le nouveau Préfet Lamy tordre le bras du mouvement social.

Il n'est donc pas exclu que l'UD soit amenée à en appeler à la mobilisation de militantes et militants pendant cet été. A celles et ceux qui restent : restez à l'écoute !

**A celles et ceux qui partent : bon repos**, revenez nous pleins d'énergie, nous en avons besoin !

## Sommaire

P2 : Infos, Chronique DLAJ  
P3 : Victoire chez Régional  
P4 : Conférence Régionale

N° 1387 du vendredi 2 juillet 2011

DEPOSE LE 2 JUILLET 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

## CALENDRIER :

- Lundi 4 juillet 2011  
**REUNION IHS63 à l'UD**
- Samedi 9 juillet 2011 :  
**ETAPE DU TOUR DU FRANCE**

**Nous demandons aux conseillers du salarié de bien vouloir nous donner leurs disponibilités pour les mois de juillet et août, en téléphonant à l'U.D ou par Mail ;**  
**Merci**

## AUBERT & DUVAL : PAS D'INTÉRESSEMENT, DE VRAIS SALAIRES !

La société "Aubert & Duval" proposait aux salariés qui enrichissent considérablement ses actionnaires, un accord d'intéressement "*brouillard*". Ceci après avoir imposé des négociations salariales aussi irresponsables qu'irrespectueuses. Les salariés ont été invités par la Cgt à des réunions d'information et se sont finalement exprimés **(95 % aux Ancizes) contre cet accord d'intéressement.**

Il est clair qu'ils ne veulent plus de cette carotte ; ils sont lassés des promesses qui jamais n'améliorent concrètement leur situation. Comme ces hommes et ces femmes qui ont véritablement besoin d'améliorer leur pouvoir d'achat, la Cgt s'oppose donc à cet accord. **Elle estime que la seule bataille à mener sur ce sujet est celle des salaires.** L'accord d'intéressement comprenant 25 % de part fixe et 75 % de part liée au salaire, rapporte plus (quand les résultats le permettent) à ceux qui organisent le travail, qu'à celles et ceux qui le subissent. Les salariés ne veulent plus être les chiens de ces bouffons !

Maintenant, la Direction doit assumer ses errances et ses manquements. Ces milliardaires, s'ils souhaitent tellement récompenser celles et ceux qui œuvrent pour eux, peuvent et doivent négocier honnêtement, soit une véritable grille des salaires, soit un accord de participation ; pourquoi pas les deux ?

La Cgt est prête à l'aider !

Chroniques DLAJ :

### Licenciement de délégué du personnel :

**80 000 €** : Voilà ce qu'il en coûte à un employeur pour ne pas avoir demandé l'autorisation de l'inspection du travail pour licencier un délégué du personnel ! Le respect du droit du travail, socle minimum des garanties collectives, impose à l'employeur de requérir l'autorisation de l'inspection du travail lorsque la mesure vise un représentant du personnel. Une association en charge de la réinsertion de personnes en difficultés connaissait des difficultés pour finir les fins de mois. Elle crut en premier lieu, pouvoir se séparer à bon compte de quelques uns de ses salariés en usant de ruptures conventionnelles. **L'intervention de la CGT permet dans un premier temps à l'inspection du travail à ne pas homologuer ces ruptures.** L'employeur a donc entrepris de licencier 3 de ses salariés en empruntant la procédure de licenciement économique dont 2 militants CGT. L'un d'entre eux était délégué du personnel. Pourtant, l'employeur s'affranchit de demander l'autorisation de l'inspection du travail. Défendu par le collectif DLAJ, le dossier fut déposé devant le Conseil des Prud'hommes de Clermont-Ferrand qui rendit une décision favorable. Cependant un appel est intervenu et l'affaire fut à nouveau plaidée à RIOM. La Cour confirme la décision des conseillers prud'hommes.

En effet, le Code du travail est clair : la violation du statut protecteur ouvre droit au salarié à une indemnité d'un montant égal aux salaires qu'il aurait dû percevoir jusqu'au terme de la protection que lui offrait son mandat. Ainsi, la protection s'achève 6 mois après l'expiration du mandat. Dans le cas d'espèce, notre camarade a été élu en mars 2007 et licencié en octobre 2008. Le terme de la protection légale se situe donc en septembre 2011 !

La sanction est lourde : 62 000 € au titre de la violation du statut protecteur auquel s'ajoute 15 000 € pour le préjudice résultant du caractère illicite du licenciement. Naturellement, l'association est également condamnée à l'article 700 du Code de procédure civile !

### L'état mauvais employeur !

La précarité gagne du terrain. Sur cette question, on ne peut pas dire que l'État soit irréprochable !

De mémoire, entre les TUC, les SIVP, les CEC, les contrats d'avenir, les CAE.... et enfin, dernière mouture, les CUI (contrat unique d'insertion), on s'y perd dans ce méandre de sigles qui ont tous une vocation commune : contourner le statut de la fonction publique !

Pourtant, dans une affaire défendue par le secteur droit et liberté du Puy de Dôme (DLAJ), le Conseil des prud'hommes a requalifié les contrats précaires en contrat à durée indéterminée : deux salariées embauchées par le collègue de BESSE en qualité d'EVS (emploi vie scolaire) travaillaient depuis 5 ans dans cet établissement. D'abord recrutées dans le cadre d'un contrat d'avenir durant deux ans, ce contrat s'est poursuivi par un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) pour enfin se transformer en CUI !

Cinq ans de précarité, cinq années de mépris et mal payé ! Le comble est que fin juin le dernier contrat prenait fin et qu'elles se retrouvaient au chômage. Cependant, ces contrats précaires ne peuvent être conclus que si les salariés bénéficient d'actions de formation. Et c'est là que le bât blesse. Car naturellement, l'état qui est à l'initiative des lois avait oublié dans cette affaire qu'elle s'appliquait également à lui.

Une procédure particulière est prévue par le Code du travail : lorsqu'un contrat précaire est conclu en méconnaissance de dispositions législatives, le Conseil des Prud'hommes doit statuer dans le mois qui suit sa saisine. Cette procédure accélérée permet le maintien dans l'emploi des salariées concernées, puisque la requalification est immédiate.

Nos deux salariées sont donc dorénavant, grâce à l'action de la CGT, dans un emploi stable. Reste gagner un emploi statutaire. Mais nul doute que nos camarades de la Fonction Publique s'attacheront à porter cette revendication : **un plan de titularisation de tous les personnels précaires.**

## **Très belle victoire chez Régional : communiqué du syndicat**

Du 17 au 29 Juin 2011, les salariés du personnel au sol de la compagnie Régional, basée à Nantes, étaient en grève pour protester contre les mesures salariales proposées par la Direction suite à la réunion NAO du 14 Juin.

La CGT-Régional demandait une augmentation générale des salaires de 5%, avec un montant plancher de 100€ pour les salaires de moins de 2000 €, puis un passage de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans.

Les propositions de la Direction étaient : 1% d'augmentation générale des salaires et une prime de 350€.

Des mesures inacceptables pour la CGT qui appelait tout le personnel sol à se mobiliser par des grèves ou débrayages, afin de faire pression sur la Direction pour obtenir une réouverture des négociations dans les plus brefs délais.

Faute de réponse, de jours en jours, le mouvement se durcissait, principalement sur le site de Clermont-Ferrand où des piquets de grève avaient été installés jours et nuits pour maintenir une pression maximale sur la Direction. Des actions d'ampleurs étaient organisées chaque jour et grâce à un déplacement des luttes, une vingtaine de camarades allait rejoindre une action devant le siège social de Nantes, pour un barrage filtrant, afin de convaincre les collègues de rejoindre le mouvement et accentuer la mobilisation.

La CGT-Régional considère ces mesures comme une avancée significative dans le combat sur la revalorisation des salaires au sein de l'entreprise, mais, notre organisation continuera à mobiliser tous les salariés sur tous les sujets qui portent atteinte aux conditions de travail, à la pérennité de nos emplois, et au maintien des acquis sociaux.

Nous resterons vigilants et attentifs à tous les coups portés par la Direction sur les projets qui nous seront proposés dans l'avenir, et principalement sur le projet « bases » de notre principal actionnaire, Air France, et nous démontrerons que la CGT et tous ceux qui lui ont fait confiance dans ce mouvement sauront être présents pour défendre l'intérêt des salariés.

Notre détermination reste intacte, notre victoire est celle des salariés qui se sont mobilisés pendant ces 12 jours, nos espérances sont à la hauteur de ce que revendiquent le peuple qui travaille et qui produit les richesses que nos patrons exploitent pour enrichir davantage les plus fortunés.

La CGT-Régional tient à remercier toutes les organisations CGT de toutes les entreprises qui s'engagent dans un mouvement d'inter professionnalisme, dans le souci de regrouper les forces de luttes et de combat pour mener à bien la chute du système capitaliste.

Après 11 jours de grève, la Direction daignait remettre autour de la table des négociations les organisations syndicales, pour tenter de trouver des solutions de sortie de crise. La réunion s'est tenue le mardi 28 Juin, à Nantes. Elle a débuté à 10h00 pour se terminer vers 3h30 dans la nuit sans avoir finalisé le protocole de sortie de conflit puisque quelques points restaient à préciser le lendemain.

Après 3 heures de discussions, les organisations syndicales et la Direction parvenaient à conclure un accord qui avait été, au préalable, soumis à l'avis des salariés, réunis en Assemblée Générale.

La décision de sortie du conflit était entérinée sur les bases suivantes :

- **Augmentation de 55 Euros pour les salaires inférieurs à 2200 euros.**
- **Prime de 350 euros, non proratisée, pour tous les salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise.**
- **1 % d'augmentation générale des salaires.**
- **Passage de 15 à 20 ans pour la prime d'ancienneté.**
- **Paiement en intégralité des 2 derniers jours de grève.**
- **Étalement sur 6 mois des retenues sur salaires pour grève.**

## **Rosa Da Costa** : nouvelle Secrétaire Régionale CGT Auvergne

Les 23 & 24 juin, se tenait la conférence régionale A Super-Besse. Deux journées de travail au terme desquelles, Rosa Da Costa a pris la succession de Serge Brugière au poste de Secrétaire Régionale. Voici la conclusion qu'elle a prononcée en clôture des travaux :

A la fin de ces 2 jours de conférence, marqués par un débat riche et fraternel, je voudrais en guise de conclusion, faire un certain nombre de remarques concernant notre activité future.

En ce qui concerne une thématique forte, à savoir la **politique industrielle en Auvergne**, le débat a bien confirmé l'approche par filières industrielles et par bassin d'emploi.

Nous devons affiner notre démarche revendicative à partir du vécu des salariés. C'est en se basant sur ce vécu que l'on doit regarder quelles sont les organisations professionnelles et territoriales qui peuvent apporter une contribution revendicative permettant l'élaboration de propositions. Cette approche, déjà amorcée, doit se poursuivre.

A titre d'exemple : mettre en œuvre tout ce qui a été dit autour de l'avenir de l'entreprise ACC qui ne peut être laissé à la seule responsabilité de son syndicat.

Le besoin de travailler ensemble s'est exprimé avec force. Des organisations ont clairement indiqué les difficultés pour appréhender les enjeux auxquelles elles sont confrontées. C'est le cas de l'intervention de Michel Chevallier à laquelle nous devons répondre. Il en va de l'avenir de la CGT chez Michelin, premier employeur de la région.

En ce qui concerne les **élections dans les petites entreprises** (moins de 11 salariés), tout le monde a bien mesuré au cours des échanges, leur importance, essentielle pour la future représentativité de la CGT, car elle concerne 83 000 salariés dans la région. Cela va nécessiter un dispositif, comme certains l'ont évoqué, analogue à celui des élections prudhommales.

En ce qui concerne les services publics il est impératif de dépasser le simple stade du constat.

Dans ce domaine également, il faut partir des besoins de la population ; la réponse aux besoins collectifs ne peut être apportée par les seuls syndicats du secteur. Ces derniers permettent de faire le lien avec les salariés concernés. Les interventions concernant la poste, le chemin de fer, pôle emploi, la santé, l'énergie... ont révélé ces exigences.

**Dans la fonction publique d'état et hospitalière**, les élections dans ces secteurs qui auront lieu en octobre, sont déterminantes là aussi pour la représentativité de la CGT. Bon nombre d'interventions l'ont exprimé. Cela nécessite un engagement de toute la CGT pour une élection touchant 70 000 salariés de la région Auvergne.

De façon générale nous devons reprendre pour ce mandat les projets concernant **l'égalité homme/femme** qui n'ont pu aboutir lors du précédent mandat ; le prochain Comité Régional devra en réfléchir les modalités.

Quelques éléments pour finir concernant **l'outil régional** :

Tout d'abord **les collectifs de travail**, question fréquemment abordée lors des interventions qui en évoquent l'intérêt et la nécessité. Nous devons collectivement mettre en place les moyens de faire fonctionner concrètement ces collectifs pour avancer. Cela implique de définir précisément les objectifs, le fonctionnement, les périmètres géographiques. Mais il faut aussi construire des disponibilités pour les militants chargés de les animer.

Des exemples ont été cités, que se soit dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ou dans celui de l'aide à domicile.

En ce qui concerne la **communication**, dans le dernier mandat, l'appropriation des nouvelles technologies a très fortement progressé. Nous devons poursuivre en combinant les informations mises en ligne par les UD et celles liées à l'activité du Comité Régional...

En ce qui concerne la **formation**, c'est la continuité et le développement qui sont à l'ordre du jour. On sait que les moyens des Ud et des différents secteurs ne sont pas homogènes. La solidarité doit jouer à l'échelle régionale pour augmenter le nombre de stages régionaux.

En matière de **renforcement de nos forces organisées**, nous rappelons les axes qui ont été évoqués : réussir des implantations syndicales dans le commerce, le luxe, chez les salariés précaire, les aides à domicile... Mutualisation et coordination de nos moyens à l'échelle régionale constituent la clef de rencontres réussies entre ces salariés et la CGT.

**Pour conclure**, le Comité Régional n'est pas une question institutionnelle, c'est au contraire l'outil indispensable à l'articulation des luttes que nous portons, des perspectives que nous proposons du syndicat à l'interpro, de l'entreprise au territoire, du territoire à la région. Cette conférence qui s'achève a bien marqué la volonté partagée du « travailler ensemble ».

Vive la CGT, vive le Comité Régional !